

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION
DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
LE 24 OCTOBRE 2019**

PRESENTS : MM. Gérard MOUGIN, Jean Pierre BELON, Jean Jacques CLAUSSE, Yannick COUPRY, Jean Luc CUENOT, Gérard FRICHET, Yves GRENAUD, Georges LAURAIN, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Jean Claude POUX, Christian TRIBOULET. Christian ROSSIGNON

Absents excusés avec pouvoir : Marcel BERNARD, pouvoir donné à Jean Jacques CLAUSSE, Denis HERAULT, pouvoir donné à Jean Claude POUX.

L'Ordre du Jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu du CA du 13/06/2019
- Brèves infos
- Le point sur les dernières Commissions :
 - Commission Finances : approbation des comptes et du montant de la cotisation statutaire fédérale
 - Commission Règlementation : approbation sur les propositions de modifications de l'ARP 2020
- Organisation de la Fédération :
 - Suite à la réunion de Bureau du 07/08/2019, choix d'un cabinet recruteur. Vote.
- Le point sur la pêche associative
- Programme et planning des prochaines semaines
- Organisation d'un salon de la pêche à Mulhouse. Vote.
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte-rendu du CA du 13/06/2019** : Approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

➤ **Brèves infos** :

❖ **Véloroute** :

Le Président a pris contact avec les Présidents des SAT de Besançon et Montbéliard pour une éventuelle future réunion concernant le dossier Véloroute. Côté contre halage contact sera pris avec VNF sachant que côté Belfort le dossier avance avec le Conseil Régional.

❖ **EVALUATION DES RISQUES** :

Le Président demande à Yannick COUPRY où en est le dossier « Evaluation des Risques Professionnels dans l'Entreprise » qu'il a pris en charge lors du CA du 01/02/2018. Ce dernier devrait clore le dossier pour le prochain CA.

❖ **Rencontre avec la DDT le 22/10/19**

Le Président accompagné de Christian ROSSIGNON et Christian TRIBOULET ont évoqué différents problèmes... rencontre très décevante, la DDT se défilant devant tous les exposés : problème de la qualité de l'eau ; ce n'est pas eux mais l'agence de l'eau, les nitrates sont aux normes !!! Les glyphosates c'est la loi, les stations d'épuration sont aux normes. La DDT restant même de marbre devant les menaces prononcées par le Président de porter plainte contre l'Etat.

Il lui est reproché également de ne prendre aucune décision concernant certains litiges exposés par la Fédération comme par exemple : la pêche du brochet à Voujeaucourt.

- Claude MALAVAUX demande à exposer sur la place publique, par l'intermédiaire de la presse le laxisme de nos autorités, le blocage systématique au niveau de la Préfecture des dispositions à prendre concernant le triste état de nos rivières.

Concernant l'AAPPMA de NOMMAY, la DDT va se renseigner auprès du service des associations de la Préfecture pour voir ce qu'il est possible de faire au pénal.

❖ **Signature ce matin d'un avenant au contrat de rivière Doubs pour 2019/2021 :**

Le Président informe qu'un avenant au contrat de rivière Doubs pour 2019/2021 a été signé ce jour (le 24/10)... Comme toujours de beaux projets, quant aux réalisations malgré quelques travaux par-ci par-là, beaucoup de paroles pour peu de résultats.

➤ **Le point sur les dernières Commissions :**

❖ **Commission des Finances réunie le 17/10/2019 :**

Georges LAURAIN détaille les décisions prises concernant les différentes rubriques, il met en évidence que ce budget prévisionnel sera négatif même si plusieurs subventions à venir ne sont pas incluses.

- Les ventes des cartes de pêche ne sont pas si éloignées des prévisions.

- S'en suit un long débat au cours duquel le Président demande aux instances de la Réciprocité de réfléchir à une participation financière au budget de la Fédération. Cette demande est argumentée par le fait que notre Fédération est la seule à ne pas gérer la rétribution de l'URNE qui va entièrement à la Réciprocité et qu'il y a beaucoup d'argent dans les comptes réciprocaires.

- Christian TRIBOULET demande à la réciprocité d'avoir une réflexion sur l'état désastreux des petits affluents du Pays de Montbéliard.

- Yannick COUPRY conteste plusieurs points notamment la présentation d'un budget déficitaire mais aussi le fait de l'embauche d'un Directeur d'établissement. Le Président précise que l'embauche de ce Directeur était envisagée depuis au moins 15 ans qu'elle a largement fait consensus, qu'elle a été votée par le CA du 02/05/2019 et qu'il n'est pas question de remettre en cause cette décision.

-Jean-Pierre BELON demande la justification de l'augmentation des frais de déplacement ainsi que celle correspondante aux charges exceptionnelles.

- Vote de l'adoption du budget : 12 voix pour, 2 contre.

- Prix des cartes de pêche pour l'année 2020 (sachant qu'une seule augmentation a été votée par le bureau à l'unanimité moins une abstention concernant la part de la Fédération sur la carte majeur qui passe à 19€80).

	CPMA	FD25	Total
Majeure	36.20 €	19.80 €	56.00 €
Femme	14.20 €	9.00 €	23.20 €
Mineure	2.70 €	2.00 €	4.70 €
Découverte	0.50 €	1.00 €	1.50 €
Hebdo	13.00 €	7.00 €	20.00 €
Journalière	3.90 €	1.00 €	4.90 €

Au sujet du budget, Christian ROSSIGNON intervient et précise que pour faire des demandes de subventions auprès de différents organismes, il doit présenter un budget à l'équilibre.

Nouvelle intervention de Jean-Pierre BELON qui conteste à nouveau la lisibilité de ce budget. Un vote s'en suit pour demander à notre comptable M. BOTTAZO de présenter un budget à l'équilibre avec reprise sur fonds propre.

Solution adoptée : 13 voix pour, 1 voix contre.

- RAPPEL : La Fédération rétribuera comme prévu 0,12 € par produit vendu aux dépositaires, le Président précise que les AAPPMA réciprocitaires touchent 0,50 € par produit vendu pour rétribuer les dépositaires. Suivant le tableau de Virginie BIGEARD, cette somme sera versée aux principaux dépositaires fin octobre.

❖ **Commission règlementation :**

- Point sur les PV :

A ce jour 32 PV dressés par les gardes, 2 seront suivis au pénal.

- DDT :

A.CHEVAL et Mr. ALVAREZ de la DDT proposent l'organisation d'une réunion de travail pour permettre de simplifier le travail des gardes dans la rédaction de leurs PV.

Le Président doit rencontrer prochainement Mr. CHEVALLIER de la DDT, il évoquera le sujet.

- Convention DATER :

La signature est prévue en Novembre. Le manque de candidats est à déplorer. G. MOUGIN, G. LAURAIN, G. FRICHET ainsi que Y. GRENAUD se proposent pour participer.

- Proposition de la Commission pour l'ARP 2020 :

- Taille du brochet en 1^{ère} catégorie – 18 AAPPMA ont répondu au sondage. Le CA décide de s'en tenir à la loi pêche qui fixe la taille légale du brochet à 50 cm.

- Plomb sous l'hameçon : Le CA entérine la suppression de cette mesure dans le Doubs entre Brémoucourt et Voujeaucourt.

- Perches soleil : Classées nuisibles au niveau européen, donc interdites d'introduction, de détention, d'utilisation et de remise à l'eau. Attendre l'arrêté pour verbalisation.

- Prélèvement d'Ombre dans le Dessoubre : Avis défavorable, attendre les résultats des pêches 2020.

- Ouvertures spécifiques : Il est envisagé de repousser l'ouverture du Sandre au 1^{er} samedi de juin, une proposition sera faite à la DDT. Pas sûr que cette proposition soit acceptée. Accord du CA.

- Interdiction de marcher dans l'eau en 1^{ère} catégorie : A la demande de l'AAPPMA les Deux Vallées proposition de revenir à la date du 1^{er} mai pour fin de l'interdiction de marcher dans l'eau dans le Dessoubre et ses affluents : accord du CA.

- AAPPMA Pontarlier :

Demande pour l'étang du Pont Rouge situé sur la commune de VUILLECIN : des dispositions relatives aux eaux libres, de l'ouverture spécifique du brochet le 1^{er} samedi de juin et de l'autorisation de la pêche de nuit pour la carpe : Accord du CA.

- Demande par courrier à la DDT pour rétablissement en 2021 lors du renouvellement des baux de pêche et du Cahier des Charges, d'un Carnet de Prises concernant la pêche spécifique du Corégone et celle du Brochet au lac SAINT-POINT.

- Plan d'eau des Rosières à Dambenois : L'Amicale de MONTBELIARD souhaite que ce plan d'eau désigné soit déclaré en réserve : Accord du C.A.

- Les AAPPMA de la Loue : Demande d'autorisation de conserver une truite de plus de 50 cm par jour : la loi ne permet pas cette option, cette demande ne sera pas transmise à la DDT.

- AAPPMA de SAINT-VIT : Demande concernant la pêche de nuit de la carpe. La Fédé 25 attend une réponse du Président de l'AAPPMA. Si pas de retour : statu quo.

- Osselle : Avis favorable du CA pour le passage en réglementation 2^{ème} catégorie eaux libres de l'étang PROST.

- FEDERATION : SMIX Loue à Quingey : avis favorable du CA pour la mise en réserve d'un canal.

- AAPPMA de Vuillafans : Avis favorable du CA pour la mise en réserve d'un canal.

- AAPPMA Clerval : Avis défavorable du CA pour la suppression d'un secteur carpe de nuit.

- AAPPMA Lods Mouthier : Avis défavorable du CA pour la mise en réserve d'un secteur imbriqué dans le parcours sur une seule rive.

- AAPPMA Moncey : Avis défavorable du CA pour la mise en NO-KILL d'un secteur d'une rive en Haute Saone.

- AAPPMA Feschés Le Chatel : Avis favorable du CA pour la suppression sur l'Allan, vers Bourogne, parcours carpe de nuit se trouvant sur le Territoire de Belfort.

- Fédération : Avis favorable du CA pour la mise en réserve du canal SHR à Rosureux.

- Contestation PV M. GATTI : Le Président se dit gêné par ce genre de PV qui est contesté suite aux déclarations du garde M. PLANCHAT. Le Président apporte toujours un soutien sans faille aux gardes dans leur mission, mais il déplore certaines attitudes et indique qu'il fera monter l'information en Préfecture.

- Convention DATER : La liste des référents bénévoles est adoptée suite au vote : 9 voix pour 5 voix contre.

Pendant le Président émet des réserves concernant justement M. Pierre Henri PLANCHAT de l'AAPPMA de la REVEROTTE.

❖ **Commission eau et rivières**

Tous les travaux prévus ont été réalisés ainsi que les pêches électriques prévues.

- Courrier de l'AAPPMA de la Réverotte concernant la réfection d'un affluent de la rivière :

Le Président précise que ce n'est pas à la Fédération d'intervenir en premier mais au Syndicat Mixte du Dessoubre. D'autre part, la mise en demeure de ce courrier n'étant pas recevable, une visite de faisabilité sera effectuée sur le terrain.

❖ **Commission Animation et Communication** :

- Subvention de 3000 € reçue de l'ARPBFC pour les animations réalisées par la commission : Animation pêche sur le plan d'eau d'Osselle avec des handicapés, exposition de poissons au CHU de Besançon ainsi qu'à l'ADAPEI, sur le plan d'eau d'Osselle pêche avec des non voyants, déplacement à Pierrefontaine-les-Varans pour une animation pêche au profit de

l'ADAPEI, après-midi récréative avec animation pêche au profit de retraités, animation pêche dans les bassins de la Gare d'Eau à Besançon.

- Salon de la pêche dans le Parc Expo à Mulhouse les 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2020 :

Dans le cadre du salon FESTIVITAS, l'organisateur propose aux Fédé 68, 90,70, 88 et 25 de participer et leur laisse 600 m2 pour un prix tout à fait modique. Les AAPPMA désirant y participer peuvent prendre contact avec les responsables de la Commission.

- Sollicitation de M. LERBRET :

A l'unanimité le CA demande à la Commission Communication d'étudier cette demande (réalisation d'un ou plusieurs films sur le département) en 2020 sachant que ce projet n'a pas été budgété.

❖ Organisation de la Fédération :

Le Bureau missionné par le CA du 02/05/2019 s'est réuni les 07/08/2019 et 17/10/2019 pour préciser la fiche de poste concernant le profil et les missions du futur Directeur et engager une consultation vers 2 bureaux de recrutement.

Christian TRIBOULET fait part des résultats de ses consultations, des négociations financières associées et du choix du bureau. Après une analyse détaillée des offres il se tourne vers le cabinet HAYS pour un montant de 9400 € HT.

Des contestations sont émises par Jean-Pierre BELON et Yannick COUPRY concernant cette embauche, le choix d'un cabinet de recrutement, le coût salarial et la fiche de poste en question.

Il leur est répondu que la validation de cette embauche et la délégation au Bureau pour engager la procédure de recrutement ont été prises démocratiquement par **12 voix pour, 1 contre et 3 abstentions** lors du CA du 02/05/2019 après un long débat où chacun a pu s'exprimer librement et où tous ces sujets ont été abordés.

Christian TRIBOULET précise que toute la démarche concernant cette consultation respecte scrupuleusement la décision du CA et regrette ces mises en cause perpétuelles qui sont faites bien souvent par de longs mails improductifs, avec copie au personnel, ce qui contribue à envenimer l'ambiance générale.

Après ces éclaircissements, le Président décide de passer au vote : le choix du cabinet HAYS est validé par 12 voix pour et 2 contre, celles de Jean-Pierre BELON et Yannick COUPRY qui demandent à ce que leurs noms figurent au PV dont acte.

❖ Le point sur la pêche associative :

- Loue - Lison:

Le Président a rencontré M. GRENIER Président de la Communauté de Communes pour lui remettre les documents qu'il demandait. Il lui a proposé de venir exposer le problème lors d'une réunion d'un Conseil Communautaire.

- Rétrocession des lots de pêche :

Comme acté lors du CA du 17/10/2017, les lots de pêche du SMIX Loue seront rétrocédés aux AAPPMA locales. De même, les lots loués par la Fédération sur le Dessoubre seront gérés par l'AAPPMA Les Deux Vallées en 2020, charge à elle de rembourser le prix des locations. Le Président lit alors une lettre de M. Girardot le Secrétaire de l'AAPPMA qui en fait la demande. Yannick COUPRY intervient et conteste l'interprétation faite par le Président et Georges LAURAINÉ émet des doutes sur la validité de la procédure. Le Président Indique qu'un avenant avec les bailleurs sera établi dès que possible.

- Dossier AAPPMA de NOMMAY :

Jean-Luc CUENOT refait l'historique de l'affaire. Il s'avère qu'après bien des efforts et de patience de la part des élus, il n'a pas été possible d'obtenir les documents demandés au Président LEROUX. Le dossier a donc été transmis à la DDT pour suite à donner et l'AAPPMA a été dissoute.

❖ **Programme et planning des prochaines semaines** :

- Réunion de la CLE le 22/11/19 à Fouchersans, élection d'un Vice-président :

Jean-Pierre BELON remplaçant M. GIBEY participera avec Alexandre CHEVAL à cette réunion. JP BELON se présentera à l'élection au poste de Vice-président et sera soutenu par les ONG sachant qu'une nouvelle élection aura lieu en juillet 2020.

- SDAGE à DIJON : Une décision sur la participation à cette réunion sera prise ultérieurement.

❖ **Questions diverses** :

- Désembouage du système de chauffage du siège de la Fédération :

Jamais fait depuis la construction du bâtiment. Un premier devis de 1500 € est parvenu à la Fédération, Jean-Jacques CLAUSSE connaissant bien le problème estime qu'il est urgent d'intervenir et se charge de trouver un autre devis. Le CA adopte à l'unanimité cette décision.

- Achat du terrain à l'AAPPMA DE CHENECEY :

La FD 25 n'a aucunement sollicité cet achat sachant que c'est M. Alain GIBEY qui était demandeur afin de bénéficier de la subvention de la FNPF.

Le Président propose que le CA adopte définitivement ce qui a été dit au départ à savoir : la gestion du terrain et du droit de pêche de CHENECEY est rétrocédé à l'AAPPMA par la FD 25 à titre définitif. En cas de dissolution ou de retrait d'agrément de l'AAPPMA, ce terrain sera traité comme un autre bien suivant les articles 40 et 41 des statuts des AAPPMA. Si l'AAPPMA refuse de rembourser ce qu'elle doit à la FD 25 (environ 20 000 € suivant frais de Notaire) une somme variable sera prélevée chaque année sur la vente des cartes. Le Président s'assurera de la validité de cette mesure auprès de la FNPF et de Maître LANDBECK. Proposition adoptée avec 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

- Règlement Intérieur :

Le Règlement Intérieur article 39 des Statuts datant de l'année 2000 doit être adapté réactualisé par le Bureau puis proposé au prochain CA pour validation à l'AG.

- Subvention à l'association le Liseron :

Jean-Jacques CLAUSSE sollicite une subvention de 250 € au profit de cette Association : vote à l'unanimité du CA.

- Renouvellement cotisations à ANPER, FNE :

Georges LAURAIN se charge d'étudier cette question.

- Cotisation SOS LRC :

Christian TRIBOULET demande une réflexion sur ce sujet.

- LEADER :

Jean-Jacques CLAUSSE se propose de remplacer A. GIBEY.

- ❖ **Le CA apporte un vif soutien aux Maires courageux qui ont pris des arrêtés anti-glyphosate.**

Fin de séance à 22 h 30.

Le secrétaire

C. MALVAUX